

Sommaire :

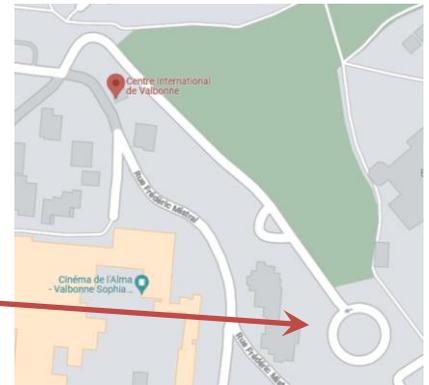
- I- [Sécurité](#)
- II- [Rencontres familles – équipes pédagogiques](#)
- III- [Informations de fonctionnement](#)
- IV- [Vie de l'établissement](#)
- V- [Organisation pédagogique](#)
- VI- [Examens](#)
- VII- [Scolarité](#)
- VIII- [Campagnes de bourses](#)
- IX- [Rappel du calendrier](#)

I. SECURITE

1. Accès routier à l'établissement :

Afin de limiter les risques d'accident et de permettre aux enseignants d'accéder à l'établissement, nous remercions les parents qui déposent leurs enfants en voiture de :

- Les déposer sans s'engager dans la rue du lycée **ou** en dessous de l'entrée.
- De faire demi-tour au niveau de **l'aire de retournement** au bout de la rue et **pas devant l'établissement.**



2. Accès à l'établissement – élèves :

L'accès des élèves à l'établissement se fait par les tourniquets après passage du badge. Cette procédure permet d'assurer la sécurité des élèves. En effet, il est primordial que nous sachions qui est présent dans l'établissement en cas d'urgence.

Les élèves doivent donc :

- Avoir leur badge
- Le passer pour entrer
- Arriver suffisamment en avance (sauf contrainte d'horaire de bus) pour permettre une entrée fluide dans l'établissement. L'entrée dans l'établissement est possible dès 7h30.

En cas d'oubli de carte, les élèves sont recensés par les AED (Assistants d'Education) et punis après 5 oublis.

En cas de perte, nous vous remercions de faire refaire le badge rapidement (voir section : [renouvellement des cartes d'accès](#)).

N'hésitez pas à contacter la vie scolaire pour toute situation particulière.

3. Accès à l'établissement – rendez-vous avec des personnels :

L'accès à l'établissement ne peut se faire que sur rendez-vous, merci de contacter en amont la personne que vous souhaitez rencontrer.

II. Rencontres Familles – équipes pédagogiques :

Les rencontres familles- équipes pédagogiques se tiendront selon l'organisation ci-dessous. Nous attirons votre attention sur le fait que le stationnement est difficile aux abords du lycée. Nous vous recommandons de stationner sur le parking de la gare routière ou sur celui de l'école élémentaire Sartoux puis d'accéder à pied à l'établissement.



Classes de 2de : Mardi 19 septembre de 17h30 à 19h30

Au programme :

- Rencontre avec la direction au Cinéma l'Alma
- Accueil en salle par les professeurs des sections.
- Accueil en salle par le professeur principal de la classe et présentation de l'équipe pédagogique.

Classes de 1^{ère} : Mardi 19 septembre de 18H à 20h

Au programme :

- Rencontre avec la direction au Cinéma l'Alma
- Présentation des spécialités en plénière au cinéma l'Alma
- Accueil en salle par les professeurs des sections.
- Accueil en salle par le professeur principal de la classe et présentation de l'équipe pédagogique.

Classes de Terminale : Lundi 25 septembre de 17h30 à 20h

Au programme :

- Rencontre avec la direction au Cinéma l'Alma
- Présentation des spécialités en plénière au cinéma l'Alma
- Accueil en salle par les professeurs des sections.
- Accueil en salle par le professeur principal de la classe et présentation de l'équipe pédagogique.

III. Informations de fonctionnement



a. Informations Infirmière

- i. Suivi de la santé des élèves : Une nouvelle application informatique **LIEN** (Logiciel Infirmier de l'Education Nationale) est déployée pour le suivi de la santé des élèves au long de leur scolarité. Vous trouverez toutes les informations concernant ce logiciel en [annexe 1](#).
- ii. Passage à l'infirmier : Pour accéder à l'infirmier, les élèves doivent obligatoirement se présenter en vie scolaire au préalable.

b. Informations Assistante sociale :

L'assistante sociale de l'établissement est Mme Demeocq.

Elle est présente dans l'établissement les lundis et mercredis.

d. Renouvellement carte d'accès

Le renouvellement de carte d'accès se font au bâtiment administratif auprès de Mme Bredow, uniquement les **lundis, mercredis et jeudi de 12h à 13h**.

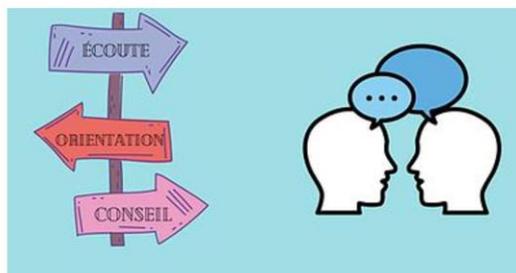
e. Restauration scolaire – ELIOR

Pour tout problème d'inscription, de connexion à l'application Timechef, merci de vous rapprocher du directeur d'Elior dominique.longere@elior.fr ou de son adjointe sandrine jacot@elior.fr

Ci-dessous la procédure :

- Télécharger l'application sur votre smartphone ou sur le site internet <https://timechef.elior.com>
- Créer un compte
- Inscrire le code postal : 06560
- Choisir CIV Valbonne
- Renseigner Prénom, nom, votre adresse email, un mot de passe (du titulaire de la carte de restauration au CIV)
- dans la case solde de votre badge, inscrire le montant affiché en caisse si votre enfant a déjeuné depuis la rentrée ou 0 si ce n'est pas le cas.
- Puis recharger votre compte.

c. Psychologue de l'Education Nationale :



Madame COMET

Psychologue de l'Education Nationale

Permanences au CIV

Lundi : 14h – 19h

Mardi : 9h30 -12h30

Mardi : 13h30 – 18h (1 semaine sur 2)

Jeudi : 10h00-19h00

Les rendez-vous peuvent être pris auprès des documentalistes au CDI.

IV. Vie de l'établissement :



a. Vie Lycéenne :

- Les élections des délégués auront lieu du 20/09/2023 au 04/10/2023
- Elections au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) :
 - Candidatures : du 20 au 29 septembre
 - Campagne : du 02 au 06 octobre
 - Elections : entre le 09 et le 14 octobre
- Semaine de la démocratie scolaire : du 09 au 14 octobre
- Assemblée générale des délégués et élections au Conseil d'Administration : lundi 16 octobre.

b. Photo de classe

Les photos de classe seront effectuées la **semaine du 25 septembre**, le planning sera communiqué dans les informations générales de la semaine prochaine.

c. Distribution des tablettes numériques aux élèves de Seconde

Les tablettes à destination des élèves de 2nde seront distribuées les **26, 27 et 28 septembre en salle des actes**, selon un planning fourni ultérieurement (**sous réserve du respect de la date annoncée de livraison**). Elles seront le support des manuels numériques et permettront des usages pédagogiques diversifiés. Ces tablettes sont mises à disposition par le Conseil Régional et elles deviennent la propriété de l'élève. Les élèves sont donc pleinement responsables de cet équipement. Les familles peuvent, si elles le souhaitent, souscrire une assurance.

Lors de la distribution, les élèves doivent **impérativement** avoir en leur possession **deux chartes signées par leurs parents et par eux -mêmes**. Ces documents sont disponibles dans ATRIUM via l'espace « Documents »

Sans ces deux documents signés, nous ne serons pas autorisés à remettre une tablette à l'élève.

Le SAV des tablettes est assuré par la Région. Les informations sur ce service se trouvent sur Atrium : <https://www.atrium-sud.fr/web/manuels-numeriques-411137/le-sav>

IMPORTANT : Téléchargement des manuels scolaires.

A réception de la tablette, vous devez accompagner votre enfant dans le téléchargement des manuels numériques en suivant le lien disponible sur ATRIUM.

Pour leur faciliter l'usage, il faut **impérativement télécharger le manuel sur la tablette pour une utilisation hors connexion**. Faites un test en coupant le Wifi.

d. Association sportive :

L'association sportive propose les activités ci-dessous. L'inscription aux activités se fait auprès du professeur d'EPS responsable de l'activité choisie sur le lieu d'entraînement ou par mail prenom.nom@ac-nice.fr

PLANNING DES ACTIVITES ASSOCIATION SPORTIVE Année 2023– 2024

Voile Lycée	Mercredi 13h45 – 16h45 Club Nautique Villeneuve- Loubet	Stéphanie BORDE epsborde@gmail.com
Cross/ Athlétisme Collège et lycée	Entraînement et compétitions Mercredi 13h30-15h	Schéhérazaade REBIHI
Raid, laser-run, run & bike Course d’Orientation Collège et Lycée	Mercredi 13h30 – 16h (rdv à la cafétéria de l’Agora)	Jean-Sébastien GIAI jsgiai@yahoo.fr Cédric PEPIN
Natation Collège et Lycée	Lundi- Nautipolis 20h00 – 21h30	Emmanuelle BREL
Rugby à 7 Lycée Touch rugby Sport partagé	Mercredi 13h30–16h30 et entraînement avec Sevens possible	Cyprien KOSTRZEWA
Hand Collège	Mercredi 13h – 14h30 (6ème- 5ème) 14h30 – 16h00 (4ème-3ème)	Christophe BARRESI
Basket-Ball Lycée	Mercredi 13h-16h	Romain HABY
RAQBALL Collège	Mercredi 13h30-15h30 Collège de l’Eganaude	Serge MORISOT
Musculation Lycée/ Prépas	Lundi 18h-19h30	Schéhérazaade REBIHI
Musculation/Cross training Collège/ Lycée	Mardi 17h-18h30 Jeudi 17h-18h30	Anissa SOTO
Aérobic/Cheerleading Lycée	Lundi 17h45-19h30 -Agora	Emmanuelle BREL
Badminton Collège/Lycée	Mercredi 13h-16h	Philippe ARDITI

Compétitions ponctuelles

Raid Vert, Raid bleu et Raid blanc Lycée	Rencontres conviviales Relais Kayak, CO, Run and Bike, Paddle...	Jean Sébastien GIAI Cédric PEPIN Serge MORISOT Stéphanie BORDE
--	--	---

Documents à fournir et modalités d’inscription :

- Autorisation parentale remplie et signée ; Certificat médical obligatoire pour le rugby et la voile
- **Les tarifs : 50€ par activité sauf natation (120€) ou voile (190€) ; Compétition ponctuelle : participation de 5€ si non licencié ; CPGE 50€ ; Internat d’excellence 25€.**
- T-shirt de l’AS : 10€ (ou don libre supérieur à 10€)
- La Région Sud offre pour les lycéens par le biais d’e-pass jeunes, 20€ pour l’adhésion à l’AS de notre lycée. L’élève télécharge l’application e-pass sur son mobile, via atrium, et présente ensuite son QR code à son professeur d’EPS. Les 20€ seront versés directement à l’AS par la région et déduits de la cotisation élève. Tout don de la carte e-pass est le bienvenu !

V. Organisation pédagogique



- a. Emplois du temps définitifs : Les emplois du temps seront définitifs le lundi 25 septembre.

b. Préparation aux 40ème Olympiades nationales de la chimie 2024

Les Olympiades de Chimie est un concours ouvert aux élèves de Terminale. Il comporte deux épreuves : une de travaux pratiques et une étude de dossier. La préparation en est assurée au sein du lycée selon l'organisation suivante :

- 6 séances de préparation, qui se dérouleront au lycée (4 TP en salle de TP de chimie, 2 études de dossiers en salle de classe) les mercredis après-midi : 27/09, 11/10, 08/11, 22/11, 06/12, 10/01, 24/01, 07/02 (toutes les dates sont à confirmer).
- Les 3 meilleurs candidats du lycée seront sélectionnés à l'issue d'une épreuve écrite (01/02) afin de participer à l'épreuve de TP qui se déroulera :

Mercredi 5 ou 12 avril 2023 au lycée Thierry Maulnier de **Nice**
départ 13h ; épreuve de 14h à 16h30 ; retour prévu vers 17h30

- Le meilleur candidat du lycée à l'issue de cette précédente épreuve sera sélectionné pour l'épreuve orale qui se déroulera :

Mercredi 3 ou 10 mai 2023 (date à confirmer) à la faculté des sciences de **Nice ou dans un établissement participant aux ONC dans le Var (à confirmer)**

- départ entre 10h 00 et 12h00 – retour entre 18h et 19h
- épreuve : préparation du dossier + soutenance et classement entre 13h à 16h
- remise des prix vers 16h ;
- **Fin mai début juin** : finale à Paris pour le lauréat académique

Professeurs encadrants : M. Bianchi, M Rojas, M Tellier et Mme Zavoli
Professeur responsable de l'organisation de la préparation : Mme Zavoli

VI. Examens :

Tests de positionnement de début de Seconde

Les tests de positionnement (Français et Mathématiques) de début de Seconde sont en cours. Une session de rattrapage aura lieu le 29/09/2023.

Les résultats individuels de votre enfant vous seront communiqués dans les semaines à venir.

VII. Scolarité

- a. A ce jour, tous les postes d'enseignants du lycée sont pourvus à l'exception d'un professeur de philosophie. Nous sommes en contact quotidien avec les services du rectorat pour pallier ce manque.

Un professeur de Mathématiques en langue chinoise est absent pour le moment, il sera présent dès l'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

- b. Certificat de scolarité

Les certificats de scolarité sont disponibles directement sur votre compte Pronote (accessible via Atrium). Vous pourrez le télécharger dans l'onglet « informations personnelles » / « documents à télécharger » en vous connectant avec le compte Atrium parent.



- c. Communication éducation nationale : La communication en [annexe 2](#), expose les changements de cette rentrée pour les lycées. Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

VIII. Campagne de bourses du lycée – Année 2023 - 2024:

Pour faire une demande de bourse de lycée vous avez jusqu'au **19 octobre 2023**.

Cas 1 : Vous êtes déjà boursier, dans ce cas vous n'avez pas de nouvelle demande de bourse à faire.

Cas 2 : Il s'agit de votre première demande, vous pouvez choisir entre deux procédures pour faire votre demande.

1. Demande dématérialisée

Vous pouvez faire une demande en ligne en actionnant le lien ci-dessous : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Vous aurez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe Educonnect. Pour les parents qui se sont déjà connectés à Educonnect l'identifiant et le mot de passe restent les mêmes. Pour les parents qui ne se sont pas encore connectés, vous pourrez demander votre identifiant et votre code par mail à Mme BENDANO : valerie.bendano@ac-nice.fr .

Dans le cas d'une demande dématérialisée vous avez jusqu'au 19 octobre 2023 avant minuit pour faire votre demande.

2. Demande sous format papier

Si vous ne parvenez pas à vous connecter ou si vous préférez faire votre demande de bourse sous format papier vous trouverez le Cerfa utile en pièce jointe ou grâce au le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43243>

Dans tous les cas vous devrez imprimer le formulaire, le compléter et le retourner au bureau de Mme COSTA. Avec cette procédure, vous avez jusqu'au 20 octobre 2022 avant 15h00.

IX. Rappel du Calendrier

4 septembre au 18 novembre : Echange Brigitte Sauzay – Correspondants au lycée

4 septembre au 26 novembre : Echange individuel avec l'Allemagne – Correspondante au lycée

9 septembre au 7 octobre : Echange Dohnal-Veil – Correspondants au lycée

11 au 29 septembre : Tests de positionnement des élèves de Seconde

19 septembre : Sortie cordées de la réussite

22 au 29 septembre : Election des délégués

Semaine du 25 septembre : Photo de classe

26, 27 et 28 septembre : Distribution des tablettes numériques aux nouveaux élèves

30 septembre au 28 octobre : Echange Picasso Mob

7 au 28 octobre : Echange Oppenheim – Correspondants au lycée

21 octobre au 18 novembre : Echange Dohnal-Veil

27 octobre à 11 décembre : Echange Paraguay – Correspondants au lycée

4 novembre au 2 décembre : Echange Picasso Mob – Correspondants au lycée



Application LIEN Information à l'attention des familles

Le traitement LIEN (Logiciel infirmier de l'Éducation Nationale) est une application informatique utilisée par les infirmiers scolaires pour le suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité. Il est mis en œuvre à compter de la rentrée 2022 dans les collèges et lycées publics. Il permet :

- d'assurer le suivi de l'état de santé individuel des élèves du 2^d degré lors des consultations effectuées par les infirmiers de l'éducation nationale ;
- d'assurer la gestion des sollicitations des élèves à l'infirmier ;
- d'assurer la traçabilité des actes des soins infirmiers pour le public élèves accueilli.

Ce traitement a également une finalité statistique.

Le logiciel LIEN constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (situé au 110 rue Grenelle, 75007 Paris) pour l'exercice d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

Les données administratives (données d'identité, coordonnées) des élèves et de leurs représentants légaux sont issues du traitement SYGNE (référentiel des élèves du second degré).

Sont destinataires des données, dans le cadre de leurs fonctions et dans les limites du besoin d'en connaître les infirmiers de l'établissement.

Les données à caractère personnel des élèves et de leurs responsables sont conservées en base de gestion pour la durée de la présence de l'élève dans l'établissement, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée de 10 ans à compter de la fin de sa scolarité.

Vous pouvez exercer vos droits de rectification, de limitation et d'opposition prévus par les articles 16, 18 et 21 du RGPD, par courriel à l'adresse suivante : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Si vous souhaitez exercer votre droit de rectification de suivi infirmier de votre enfant, vous devrez adresser votre demande par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire.

Par ailleurs, conformément au IV de l'article L1110-4 du code de la santé publique, vous pouvez à tout moment vous opposer au partage d'informations entre les infirmiers en charge du suivi de votre enfant. Dans ce cas, vous devrez l'indiquer par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire.

De plus, en application de l'article 15 du RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès au dossier du suivi infirmier de votre enfant, par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire. Les données traitées dans son dossier pourront vous être communiquées directement ou, selon votre choix, par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné pour cela, en application de l'article 64 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toutefois, en application de l'article L 1111-5-1 du code de la santé publique, votre enfant a le droit de s'opposer à ce que vous ayez connaissance des informations relatives à sa santé sexuelle et reproductive.

Sachez que votre enfant peut exercer lui aussi ce droit d'accès. Les données traitées dans son dossier lui seront communiquées par l'intermédiaire d'un médecin qu'il aura désigné à cet effet, en application de l'article L 1111-7 du code de la santé publique.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce logiciel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en vous adressant au :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.



RENTRÉE 2023

ce qui change pour votre enfant

Chers parents,

Cette semaine, **les lycéens** font leur rentrée.

Pour favoriser leur réussite, de nouvelles mesures sont mises en place au lycée cette année. Soyez assurés que toute la communauté éducative s'engage et se mobilise pour en assurer le bon déploiement.

Bonne rentrée !



Gabriel Attal
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



Des professeurs mieux rémunérés et remplacés plus rapidement

Pour reconnaître leur engagement auprès de vos enfants, tous les enseignants bénéficient dès septembre d'une **augmentation de salaire sans condition de 125 à 250 € nets par mois** par rapport à septembre 2022.

Les enseignants sont également encouragés à effectuer des remplacements afin que **vos enfants bénéficient de l'ensemble des heures prévues à leur emploi du temps.**

Par exemple, si le professeur de français de votre enfant est absent, le professeur de mathématiques de sa classe peut donner une heure de cours de mathématiques à la place. **Cela limite les heures sans enseignant** et évite de changer du jour au lendemain le rythme de vos enfants.

PLUS DE SAVOIRS FONDAMENTAUX

✓ **Mathématiques**

L'enseignement des mathématiques devient obligatoire pour tous les élèves de 1^{re} générale, pour renforcer leur culture scientifique et mieux réussir dans l'enseignement supérieur et dans le monde professionnel.

Si votre enfant est en 1^{re} générale et qu'il n'a pas pris la spécialité mathématiques, il aura donc **1 h 30 de mathématiques en plus par semaine.**

UN BACCALAURÉAT RÉAJUSTÉ

✓ **Nouveau calendrier des épreuves**

Les épreuves de spécialité du baccalauréat auront lieu cette année en juin. S'il est en terminale, votre enfant passera donc ses deux épreuves écrites de spécialité en même temps que l'épreuve de philosophie et le Grand oral.

✓ **Oral de français**

Le nombre de textes présentés par les élèves de 1^{re} générale pour les épreuves orales de français passe de **20 à 16** pour mieux les approfondir et mieux les préparer.

DES LYCÉENS PLUS ÉPANOUIS

✓ **Lutte contre le harcèlement**

La lutte contre le harcèlement scolaire a été érigée en **priorité absolue** pour cette rentrée. Les personnels sont formés à la prévention, au repérage et à l'écoute.

Si votre enfant est victime de harcèlement ou en est témoin, alertez sans délai les équipes éducatives. Vous pouvez également appeler les **plateformes d'écoute spécialisées 3020 (harcèlement) et 3018 (cyberharcèlement).**

✓ **Santé mentale**

Pour mieux repérer les élèves rencontrant des difficultés, les personnels de vie scolaire du lycée **recevront une formation en santé mentale.**